

Passeport Data Protection Officer (DPO)

RS4225 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	300, 313, 326
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

COMUNDI · SIRET : 79922203900031

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les certifiés exercent dans toute entreprise du secteur privé ou public qui gère des données sur ses clients, abonnés et/ou salariés, quels que soient le statut et la taille de la structure. La certification est ouverte à la fois aux demandeurs d'emploi et aux salariés. La certification est accessible à des publics cibles de plusieurs niveaux de qualification pouvant aller par exemple de bac+3 au master. Le critère d'inscription portera plus sur l'ancienneté de la personne au sein de l'organisme ou sur sa séniorité sur le poste.

Cibles: juriste, avocat, responsable juridique, responsable informatique, chargé de projet informatique, responsable de ressources humaines, assistante de direction...

La certification Passeport DPO certifie l'acquisition de compétences relatives à la loi informatique et libertés et au Règlement général sur la protection des données personnelles permettant le respect de ceux-ci au sein de la structure et la gestion des relations avec la CNIL.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Informer les différents acteurs de l'entreprise de l'obligation de recensement des traitements afin de les déclarer à la CNIL.
- Collecter les informations sur les traitements réalisés au sein de l'entreprise afin de les recenser dans le registre de traitement.
- Créer le registre des traitements des données afin de lister l'ensemble des processus de traitement des données personnelles et avoir eu une preuve de chacun d'eux.
- Mettre à jour régulièrement le registre des traitements afin de répondre aux sollicitations de la CNIL et des personnes intéressées et identifier rapidement les failles de sécurité.
- Distinguer les traitements qui nécessitent une déclaration et/ou une demande d'autorisation auprès de la CNIL afin de pouvoir traiter les données légalement.
- Renseigner et transmettre les formulaires de déclaration et/ou de demande d'autorisation délivrés par la CNIL afin d'avertir la CNIL des éventuels dangers liés au traitement.
- Définir une politique de prévention des réclamations client afin de répondre aux nouveaux droits des personnes concernant le traitement de leurs données personnelles.
- Créer des processus de réponse à des demandes externes afin de répondre rapidement aux sollicitations des personnes concernées et éviter les contentieux.
- Organiser la cellule de crise afin de gérer les failles de sécurité et avertir la CNIL et les personnes concernées.
- Identifier le périmètre de contrôle et les droits d'intervention des inspecteurs de la CNIL afin de créer un processus interne de réponse à leurs sollicitations.
- Répondre aux sollicitations des inspecteurs afin d'éviter le délit d'entrave lors d'un contrôle.
- Répondre au rapport de la CNIL afin de modifier ses comportements de traitement de données et/ou déposer un recours.

Toutes les compétences sont évaluées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent être sensibilisés aux problématiques informatique et libertés et données personnelles.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.comundi.fr/formation-droit-des-technologies/formation-passeport-data-protection-officer-dpo.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4225/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	8 680 €
Coût moyen par dossier	4 340 €
Durée moyenne	56 h
Période	02/2020 – 05/2020
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	32 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.